



# PENCRAN

infos

Novembre 2020 - n° 196

Édito



L'ensemble de la population est maintenant concerné par le contexte sanitaire difficile qui affecte notre pays depuis plusieurs mois. Vendredi dernier, le Président de la République a décrété un nouveau confinement qui, s'il est moins contraignant pour le moment que celui du printemps, nous impose toute de même de modifier nos habitudes quotidiennes.

L'école et l'ensemble des services publics municipaux restent ouverts (la mairie, l'accueil des enfants). Il convient toutefois de favoriser le contact téléphonique ou le mail pour tout sujet le permettant : inscription ou désinscription à la cantine ou à l'accueil de loisirs par exemple.

La zone proche de l'école Lucien Kerlann et de l'espace Arc-en-Ciel, est une zone à masques. Ce sont les espaces les plus à risque de la commune aux heures de rentrée et de sortie des classes et des garderies. Il s'agit d'une question de bon sens et je compte sur votre sens des responsabilités pour ne pas l'oublier.

Les associations ont arrêté leurs activités ; les salles municipales et les terrains de sports ne sont plus accessibles ni utilisables. Vous pouvez, toutefois, utiliser nos chemins de randonnées, comme au printemps dernier, afin de vous aérer, en vous munissant bien sûr de l'attestation adéquate.

Toutes les activités prévues en novembre sont évidemment annulées, à l'exception de la cérémonie du 11 novembre qui se fera en comité restreint de moins de dix personnes.

Nous sommes conscients que les semaines à venir seront difficiles à vivre mais il est important de maintenir des liens sociaux, des liens humains entre nous. Prenez soin de vos proches, en respectant les gestes barrières, bien sûr, mais aussi en restant en contact avec eux par téléphone, par courriel et par lettre, pourquoi pas !

Etre responsable et respectueux des autres est certainement la meilleure manière de sortir dignement de cette crise !

Stéphane Hervoir, Maire

## Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi), le samedi de 9h à 12h.

Tél. 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : [mairie@pencran.fr](mailto:mairie@pencran.fr)

Site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)



## LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Résumé du conseil municipal du 20 octobre 2020.

## ENFANCE JEUNESSE

Jardin d'Enfants - Sortie « CLEAN TA PLAGE », avec l'Espece jeunes.

## ÉCOLE

Photo de classe des MS/GS B - La rentrée à l'école.

## VIE ASSOCIATIVE

Correspondants presse - Assemblée générale de l'AL Pencran.

## CCPLD

Donner une seconde vie à vos meubles !

## DIVERS

Coiffeuse à domicile - SOS BRICOLAGE - Assistante maternelle sur Pencran.

## SPÉCIAL CONFINEMENT

### Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

### Contacts des services enfance jeunesse

#### Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : [jardindenfants@pencran.fr](mailto:jardindenfants@pencran.fr)

#### Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : [alsh@pencran.fr](mailto:alsh@pencran.fr)

#### Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : [mpaugam@mptlanderneau.org](mailto:mpaugam@mptlanderneau.org)

#### École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : [ec.0290933G@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290933G@ac-rennes.fr)

### Prochain Pencran Infos

**Envoi de vos articles :** pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos de novembre**, faites parvenir votre texte pour le **27 novembre** en mairie ou à : [pencran-infos@pencran.fr](mailto:pencran-infos@pencran.fr)

**Rappel :** les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## État civil

### **NAISSANCES :**

Zoé CHITRE, 21 rue des Châtaigniers, née le 16 octobre  
Mathis REVERT LE BRIS, 2 rue des Korrigans, né le 20 octobre

### **DÉCÈS :**

Marie OLLIVIER née BOURRIGAN, 3 rue Xavier Grall, 87 ans

## Urbanisme

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES :**

- M. FARAMIN, 44 rue des Châtaigniers, pose d'un abri de jardin
- M. LE GALL, 1 allée des Charmilles, pose d'un abri de jardin
- M. LE NAN, 24 rue des Bruyères, pose d'une clôture sur mur existant
- Mme CONAN, 5 rue des Agapanthes, aménagement du sous-sol en abri de jardin

### **PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- M. GUILLERM, 24 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle
- M. PENGAM, 18 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle
- M. GUILLY et Mme PHILIP, 34 rue des Coquelicots, construction d'une maison individuelle

## Recensement des jeunes

Les jeunes nés en novembre 2004 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 26/07/2020. Nitrates (NO3) : 26 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)

## Résumé du conseil municipal du 20 octobre 2020

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

*Une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, lâchement assassiné le 16 octobre 2020, est respectée par l'assemblée.*

### **Besoin de financement à long terme**

• M. le Maire expose que les travaux d'extension-rénovation de l'école, les débuts des travaux de restauration de l'église et de l'extension de l'Arc-en-Ciel ont été prévus et budgétés en intégrant les subventions extérieures de l'Etat, de la région et du département. Toutefois, notamment en raison de la crise pandémique, l'intégralité des subventions ne pourra être allouée en 2020.

• Afin de poursuivre ces travaux, importants pour la commune et de contribuer, en outre, au plan de relance économique en soutenant les entreprises locales, un emprunt de 400 000 € est à effectuer.

• M. le Maire rappelle que l'endettement de la commune restera maîtrisé ; trois emprunts arrivant à échéance dans les deux ans.

• Le conseil municipal autorise le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires et de retenir l'offre la plus avantageuse.

### **Négociation d'emprunts**

• Compte tenu des taux d'intérêt assez bas, certaines durées d'emprunt pourraient être revues et un rachat d'emprunts est possible.

• Le conseil municipal autorise le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires et de retenir l'offre la plus avantageuse.

### **Restauration de l'église Notre Dame : travaux supplémentaires**

• Jean-Pierre LE BOURDON précise que le chantier de l'église impose des travaux supplémentaires de restauration des lambris de charpente. Lors du conseil municipal de septembre, une étude avait été lancée pour savoir quels lambris pourraient être réutilisés et à quel prix.

• Deux solutions sont présentées aux conseillers : la solution de base qui suppose la réhabilitation de la totalité des lames (550 lames pour 85 m<sup>2</sup>) et une variante pour laquelle seules les lames disposant de dessins (monogramme, angelots..) seraient restaurées (soit 150 lames pour 22 m<sup>2</sup>), le reste étant refait à neuf.

• Le conseil municipal décide de lancer les consultations sur les deux solutions, se réservant la décision définitive ultérieurement, en fonction des coûts et surcoûts possibles.

### **Mobilier future salle associative - Arc-en-Ciel**

• Gérard LE MEUR indique que la création de la salle associative de 120 m<sup>2</sup> suppose un mobilier nouveau. Cette salle sera mutualisée et ce mobilier doit pouvoir être manié facilement par les services municipaux et les bénévoles des associations. Il doit aussi être le plus modulable possible.

• Le conseil municipal accepte de lancer une consultation afin de retenir l'offre la plus avantageuse pour l'achat de tables, chaises et chariots de rangement.

### **CCPLD : groupement de commandes sur la prestation de dératation**

• Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la prestation de dératation. La durée du marché est de 1 an renouvelable 3 fois.

• Le conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes et désigne la CCPLD comme coordonnateur.

## LA MAIRIE COMMUNIQUE

### Assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie 2021 avec la CCPLD

- La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas propose ses missions d'assistance aux communes et syndicats de son territoire dans le domaine de la voirie et des infrastructures : préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien, suivi de travaux et établissement d'un diagnostic général de voirie, missions spécifiques en lien avec la gestion de la voirie communale.
- Dans ce cadre, elle peut apporter une assistance à la commune de Pencran pour les opérations de voirie communale.
- Le conseil municipal accepte qu'une convention soit établie avec la CCPLD dans le domaine de l'assistance technique voirie et infrastructures pour l'année 2021.

### Tarifs municipaux : ajout d'un tarif spécifique en garderie

- Afin de mieux recevoir les enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), notamment pour ceux qui sont sujet à une allergie alimentaire, il convient de créer un tarif spécifique pour la garderie périscolaire.

- Soit pour les enfants Pencranais : 2,60 € pour le forfait du soir (au lieu de 3,10 €) et 3,60 € au lieu de 4,10 € pour la journée entière.
- Pour les enfants non Pencranais : 2,70 € pour le forfait du soir (au lieu de 3,20 €) et 3,70 € au lieu de 4,20 € pour la journée entière.

### Questions diverses

- La Cérémonie du 11 novembre : quelques aménagements liés à la pandémie sont à prévoir (nombre restreint).
- Christine TANGUY est partie en retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Une cérémonie officielle sera organisée au printemps afin de pouvoir la remercier. Il en sera de même pour Anne TESSON qui partira en retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Chaque conseiller ayant participé aux ateliers de la CCPLD portant sur le projet de territoire fait un retour sur les éléments évoqués durant ces réunions : environnement, action sociale, démographie, transports en commun...

## ENFANCE JEUNESSE

### Jardin d'Enfants

Mardi 20 octobre, l'équipe du Jardin d'Enfants en partenariat avec Michaël SAUNIER (psychanalyste et spécialiste de l'enfance) a proposé aux parents une causerie parentale participative. Cette causerie s'est déroulée sous forme de jeu : « Qui veut gagner des millions de bonnes réponses ». Lors de la soirée, plusieurs questions ont été posées aux parents sur différents thèmes tels que les limites, l'autorité, les capacités de l'enfant de 2-3 ans, ... Une dizaine de parents a répondu présent et a pu échanger suite aux réponses qu'ils avaient sélectionnées. Suite à cette soirée, l'équipe a eu de très bons retours des parents présents.

### Sortie "CLEAN TA PLAGE", avec l'Espace jeunes

Comme toutes les vacances scolaires, l'Espace jeunes de Pencran a ouvert ses portes sur différents temps (en après-midi et soirée). Les 11-13 ans et 14-17 ans se retrouvent pour faire un billard, du sport... mais aussi, pour se balader. L'une des sorties pendant ces vacances a permis une belle initiative venant de jeunes soucieux de préserver notre belle nature. En effet, plusieurs Pencranais et Landernéens étaient volontaires pour donner de leur temps et tenter de nettoyer une plage (Keremma, Tréflez). Plus de 15 kg ont été récoltés en 3h de temps, suffisamment pour questionner ce groupe d'ados, déjà sensibles à l'évolution de notre planète. L'actualité de l'Espace jeunes est disponible sur Facebook : Espace Jeunes Pencran.

## ÉCOLE

### Photo de classe des MS/GS B



**Rang 1 (de gauche à droite) :** Margaux STEPHAN, Naëlle KEROMNES, Margaux JEZEQUEL, Yanis TÊTU, Manon CRENN, Manon BERVAS, Leyla SOW, Lyla LE BESCOND-BLEUNVEN, Léa GOASCOZ, Youna MARQUANT

**Rang 2 (de gauche à droite) :** Nolan RAOUL, Gabin HILLION, Maëline ZEGHLACHE, Théo BULLOT, Elloanne PANOR, Mathis MEVEL, Evan DUTERTRE,

**Rang 3 (de gauche à droite) :** Aïdan SALMERON CAROFF, Awena PETTON, Ethan BALESTRA, Héloïse PIGNON, Axel CARNET

**Enseignantes:** Virginie KERMARREC et Maiwenn FILY

**ATSEM :** Anne TESSON

## ÉCOLE

### La rentrée à l'école

La reprise des cours à l'école a été accompagnée de deux faits marquants pour les élèves : l'hommage à Samuel Paty et le reconfinement assorti d'un nouveau protocole sanitaire.

À Pencran, le protocole appliqué depuis la rentrée pour protéger les enfants et leurs encadrants, répond déjà aux nouvelles exigences de l'Etat. La seule différence est le port obligatoire du masque à l'école pour les enfants d'élémentaire. Il en est de même pour toutes les personnes se tenant aux abords de l'école. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des personnes autorisées à entrer dans l'école. Sinon, les gestes barrières continuent d'être strictement appliqués. Les arrivées et les départs des élèves se font par différentes portes, les récréations sont échelonnées et se déroulent dans des espaces différents délimités. La circulation dans les locaux de l'école est indi-

quée par un marquage au sol. Les salles de classe sont aérées plusieurs fois par jour et sont lavées et désinfectées chaque soir. Au niveau des services périscolaires, cantine, garderie, et accueil de Loisirs, tout est fait pour éviter le croisement des groupes et le brassage des enfants : espace supplémentaire à la cantine suite au déplacement des enfants du Jardin d'Enfants dans un autre local, attribution d'une place identifiée aux enfants, répartition des enfants en garderie et en ALSH sur trois espaces.

Les élus et le personnel des services périscolaires, en concertation avec l'équipe enseignante, mettent tout en oeuvre pour que les petits pencranais soient accueillis dans les meilleures conditions sanitaires possibles afin qu'ils puissent continuer à bénéficier d'un enseignement en présentiel et avoir une vie sociale indispensable à leur épanouissement.

## VIE ASSOCIATIVE

### Correspondants presse

**LE TÉLÉGRAMME** - Joseph LE BOT

Tél : 06 95 02 55 57

Courriel : lemorbic.letelegramme@gmail.com

**QUEST FRANCE** - Dominique BOURHIS

Tél : 06 14 66 01 06

Courriel : d.bourhis@wanadoo.fr

### Assemblée Générale de l'AL Pencran

L'assemblée générale du mercredi 30 septembre a permis de marquer la transition entre la fin de l'année passée et le début de la nouvelle saison de tennis de table. Dans un contexte sanitaire incertain, le club a eu la satisfaction de voir son nombre d'adhérents se maintenir et les entraînements hebdomadaires et les matchs ont pu reprendre depuis la mi-septembre. Les annonces gouvernementales de la fin du mois d'octobre nous obligent à marquer une nouvelle pause, mais nous espérons pouvoir redémarrer l'activité dès que la situation le permettra. Il sera toujours possible de s'inscrire un peu plus tard dans l'année, pour les adultes comme pour les jeunes à partir de 14 ans.

## CCPLD

### Donner une seconde vie à vos meubles !

Lorsque vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles usagés, s'ils sont en bon état, vous pouvez les donner à l'une de deux recycleries du territoire (le Tri Porteur à Plouédern et Ribine à Irvillac) ou les revendre sur le marché de l'occasion. Sinon, vous pouvez également les déposer en déchèterie. Les deux déchèteries de la Communauté de Communes sont équipées de bennes pour la collecte du mobilier usagé.

Collecté dans la benne Eco-mobilier, le mobilier usagé est acheminé dans des centres de tri où les matériaux sont séparés par flux (bois, matelas, ferraille, plastiques...) pour être envoyés en

recyclage et servir à fabriquer d'autres produits ou être transformés sous forme d'énergie.

Tous les types de mobilier sont concernées : sièges, literies, matelas, tables, bureaux, armoire, meubles de cuisine, de salle de bain, ainsi que les matériaux bois, panneaux, quelle qu'en soit l'origine, maison, jardin ou garage. Les éléments de décoration ne sont pas concernés.

Eco-mobilier est un organisme national dédié à la collecte, au recyclage et à la réutilisation du mobilier. Il est financé par une éco-participation prélevée sur chaque meuble vendu, comme c'est déjà le cas pour les produits électroniques.

## DIVERS

### Coiffeuse à domicile

Rozenn, coiffeuse professionnelle depuis plus de 30 ans.

Coiffure mixte

« Je vous propose mes services et mes conseils du lundi au samedi sur rendez-vous. Vous pouvez me contacter au 06 86 75 25 31 / rrozenncoiffure@gmail.com. »

 RozennCoiffure

 rozenncoiffure

### SOS-BRICOLAGE

« Un bricoleur professionnel pour tout ce que vous ne pouvez ou n'aimez pas faire ! »

Michel JANNITTE, intervenant à côté de chez vous :

06 64 94 84 75 - michel.jannitte@sos-bricolage.com

**SOS-BRICOLAGE** Bricolage - Jardinage - Services

### Assistante maternelle sur Pencran

« Je suis assistante maternelle depuis une vingtaine d'année sur Landerneau. J'arrive sur la commune de Pencran fin d'année 2020 dans une maison avec jardin clos ; je dispose d'une place en janvier 2021. Je propose des activités en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant. N'hésitez pas me contacter au numéro suivant : 06 62 83 87 41 (Hélène) »

**Pour rappel : Le port du masque est obligatoire aux abords des équipements et services collectifs : Mairie, école, espace multigénérationnel...**

## CONTINUITÉ DES SERVICES

### Services publics

#### • **Mairie**

#### **Passages en mairie :**

En raison du confinement, vos déplacements en mairie doivent être limités. Aussi, nous vous demandons de privilégier l'appel téléphonique avant tout déplacement. Un rendez-vous pourra être fixé si besoin. Les inscriptions ou annulations de fréquentation des services périscolaires (cantine, garderie, ALSH) continuent de se faire par mail. Le standard de la mairie est ouvert aux horaires habituels.

#### **Personnes vulnérables :**

Les pencranais les plus vulnérables (âgés, isolés, handicapés...) peuvent se signaler en mairie au 02 98 85 04 42 ou mairie@pencran.fr dans les cas où ils auraient des difficultés particulières pour se soigner, s'alimenter...

#### **Salles municipales :**

Suite aux dernières allocutions du gouvernement et la mise en place du deuxième confinement, la mairie informe les pencranais et les associations que les salles municipales sont fermées. Les activités associatives et locations sont de ce fait interrompues jusqu'à nouvel ordre.

#### • **Centre des Finances Publiques (CFP)**

#### **Accueil physique :**

- Exclusivement sur rendez-vous
- Tous les matins (8h30-12h) et les après-midis des lundis, mardis et jeudis (13h30-16h)
- Ainsi jusqu'à nouvel ordre, l'accueil immédiat sans rendez-vous des usagers sur les matinées est suspendu
- Les usagers sont invités à prendre rendez-vous ou à poser leur question via la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site « impôts.gouv.fr », ou par téléphone.

#### **Accueil téléphonique :**

- Il est maintenu un accueil téléphonique toutes les matinées et le lundi après-midi uniquement
- Précisions relatives aux mesures de précautions sanitaires à mettre en œuvre : lorsqu'ils se présenteront au rendez-vous obtenu, les usagers seront invités à se présenter seuls, à porter leur masque, et dans toute la mesure du possible à se munir de leur propre stylo.

#### • **Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)**

Le CDAS et Landerneau et l'antenne de Lesneven maintiennent l'ensemble de l'activité :

- Les sites de Landerneau et Lesneven restent ouverts tant que nous pourrions assurer l'accueil du public
- Les RDV seront assurés en présentiel par les professionnels de l'équipe, ou à défaut, si la personne ne souhaite pas ou ne peut pas se présenter, par téléphone
- Les visites à domiciles nécessaires sont maintenues par les professionnels de l'équipe ou le service APA
- Les permanences PMI sont maintenues également
- Les astreintes seront assurées

#### **Commerces locaux**

- **L'Express Café** propose : tabac, pain, fruits et légumes, œufs, lait, pâtisseries, plats à emporter sur commande : burger frites maison, sandwichs américains, fish & chips, boissons. Ouvert de 9h à 18h. Contact : 02 98 85 04 55

- **Les Délices de Kerbalanec** : vente directe de produits de la ferme : viande (bœuf, veau, porc ...), grillades, charcuterie, légumes, fruits, produits laitiers, vins, biscuits, miel... Pensez à commander (surtout pour la viande). Horaires d'ouverture du magasin : vendredi de 9h à 19h30 en continu ; samedi de 9h à 12h30. Contact : 06 80 23 32 02 ou gaec.kerbalanec@orange.fr

## AUTRES INFORMATIONS

### Cellule d'écoute et de solidarité

Ce dispositif d'écoute téléphonique a pour objectif d'informer, d'orienter vers les dispositifs existants ou mis en place spécifiquement et de recueillir les problématiques émergentes. Les questionnements qui peuvent amener à contacter la cellule relèvent des thématiques suivantes :

- Grand isolement et inquiétude du voisinage
- Problèmes liés aux besoins primaires (alimentation, continuité des traitements thérapeutiques...)
- Rappel des gestes barrières et des protocoles
- Informations sur le fonctionnement de l'épicerie solidaire dans les jours à venir
- Relais vers les CCAS et le CDAS de Landerneau
- Recueil des problématiques non recensées

Nous sommes à votre écoute pour recueillir les dispositifs, les actions et les initiatives de solidarité présentes sur votre territoire afin que nous puissions les relayer et/ou orienter les personnes en difficultés.

Cette cellule téléphonique est joignable :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 au 02 98 85 99 08

### Don du sang

Vous cherchez un moyen de vous rendre utile à la suite de cette nouvelle période de confinement et vous ne présentez pas de symptômes grippaux ? Faites un geste de solidarité et donnez votre sang !

**Lundi 16 novembre 2020**

*De 15h à 19h*

**Mardi 17 novembre 2020**

*De 14h à 18h*

**Mercredi 18 et jeudi 19 novembre 2020**

*De 8h à 12h*

À Landerneau, halle Saint Ernel.

### Message du Commandant de la brigade de gendarmerie de Landerneau

« En ces temps de nouveau confinement, nous allons procéder, comme lors du printemps, au contrôle des attestations dérogatoires de déplacements. Par le présent message, je voulais vous rappeler que seuls les personnels en uniforme identifiés gendarmerie ou police municipale, peuvent demander aux administrés la présentation de leur attestation sur la circonscription de Landerneau. Les seuls militaires travaillant en civil sur notre ressort sont des membres de la Brigade de Recherches de Landerneau, qui n'ont pas pour mission de demander la présentation de ces attestations. Pour mémoire, une personne s'est faite escroquer lors du premier confinement par un homme (faux policier municipal) sur Landerneau, que nous n'avions pu identifier. »

## Adresses, horaires et numéros utiles

### Communauté de Communes du Pays de Landerneau

#### Daoulas (CCPLD) :

Maison des Services publics, 59 rue de Brest, Landerneau

- **Secrétariat** : 02 98 21 37 67
- **Service environnement** : 02 98 21 34 49
- **CLIC** : 02 98 85 99 08
- **Pôle emploi** : 39 49
- **CPAM** : 36 46

### Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) :

20 rue Amédée Belhommet, Landerneau

02 98 85 35 33

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 02 98 85 95 20

### Collecte ordures ménagères et recyclables :

02 98 21 34 49

- **Recyclables** : vend. 13 et 27 nov
- **Ordures ménagères** : vend. 20 nov et 4 dec

### Conciliatrice de justice :

Mairie de Landerneau

**Marie-Françoise LE GUEN**

06 81 89 62 40

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

### Déchetteries :

#### • **Plouédern**

ZI Saint-Eloi, Plouédern

02 98 85 19 50

#### **Hiver (1er novembre au 28 février) :**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

#### **Été (1er mars au 31 octobre) :**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

#### • **Pencran**

L'aire de déchets vert de Pencran (Keroullé) est ouverte tous les jours.

### Eau du Ponant (eau potable et assainissement) :

20 allée du Bois Noir Landerneau (accueil)

02 29 00 78 78 (tarif appel local) de 8h30 - 12h15 et 13h15 - 17h30 (sauf 17h le lundi)

**Si vous êtes victime ou témoin d'un incident sur le réseau d'eau potable (fuite importante sur la voie publique, coupure d'eau non programmée) ou d'assainissement (déversement), n'hésitez pas à prendre contact par téléphone 24h/24 à ce même numéro.**

### Gendarmerie de Landerneau :

14 rue Henri Dunant, Landerneau

02 98 85 00 82

### Relais Petite Enfance (RPE) :

02 98 43 63 97

rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Le relais poursuit l'accompagnement autour de la recherche d'un mode de garde, des contrats et des conseils éducatifs auprès des familles et des professionnels soit lors de RDV téléphoniques ou en présentiel si besoin. Cette organisation évoluera avec la réouverture des lieux publics, ou la mise en œuvre de nouveaux protocoles.

### Trésor public :

59, rue de Brest, Landerneau

02 98 85 11 61

Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 12h et de 13h30 - 16h

Mercredi et vendredi : 8h30 - 12h

### Défibrillateurs :

Deux défibrillateurs sont à la disposition de la population :

- **Place de la Mairie** : sur la façade de la mairie
- **Terrains des sports** : sur la façade des vestiaires

### Pharmacie de garde :

Le samedi après 19h et le dimanche après 20h, contactez le 32 37 pour être orienté vers la pharmacie de garde.

## Démarches administratives

### Permis de construire et déclarations préalables de travaux :

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration de travaux.

### Carte nationale d'identité et passeport :

Délivrance, renouvellement, perte...

Mairie de Landerneau

02 98 85 43 00 ou 02 56 31 28 21

etatcivil@mairie-landerneau.fr

<https://www.landerneau.bzh/prendre-rendez-vous-pour-deposer-une-demande-de-cni-passeport/>

**Attention, le délai peut être long (jusqu'à 6 mois)**

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/>